

## **Démarche proposée pour le renseignement du LSU quant à l'enseignement des langues vivantes: voie renforcée et voie bilingue.**

Le LSUN est un outil national qui n'est pas initialement conçu pour répondre aux spécificités régionales. C'est avant tout un outil de communication à l'adresse des parents qui doit rester simple, lisible et facile à renseigner.

### **Démarche générale :**

Après le paramétrage des périodes et la synchronisation des classes par le directeur,

- cliquer sur : « bilans »
- Puis : « saisie collective des éléments du programme »
- Choisir le domaine « Langues vivantes »
- Choisir une activité de communication langagière
- Puis ajouter (créer ou copier/coller à partir des référentiels fournis) un élément ou afficher l'aide à la saisie (les items correspondent aux exigences des classes monolingues, mais sont adaptables)

### **Enseignement renforcé**

Ni les programmes nationaux, ni la convention portant sur la politique régionale ne mentionnent les attendus de fin de **cycle 2** référés au CECRL. Le tableau joint en annexe répertorie l'ensemble des attendus de fin de cycle 2 tant dans les domaines des activités langagières que des activités culturelles.

En revanche, le niveau européen visé en fin de **cycle 3** pour les élèves ayant suivi un **enseignement renforcé** de langue régionale sera le niveau A2 dans le maximum d'activités langagières (lire, écouter et comprendre, écrire, parler et interagir). CF tableaux joints en annexe.

### **Enseignement bilingue**

Ni les programmes nationaux, ni la convention portant sur la politique régionale ne mentionnent les attendus de fin de **cycle 2** référés au CECRL. Cependant, pour les activités linguistiques on pourra se référer à quelques-uns des attendus de fin de cycle 3 (grammaire, phonologie).

Le niveau européen visé en fin de **cycle 3** est le niveau A2 (parler, lire, écrire) et B1 (écouter et comprendre). S'agissant du cursus bilingue, un recours aux repères de progressivités plus détaillés qui apparaissent dans les programmes du cycle 4 peut constituer une solution pertinente lors de l'évaluation au cycle 3.

S'agissant des acquisitions linguistiques, elles sont toutes répertoriées dans le tableau en annexe, et peuvent être intégrées dans LSUN par simple (copier et coller).

Pour les contractuels et dans l'attente d'une réponse du ministère, il appartient aux directeurs d'organiser une concertation entre les deux parties (allemande et française) afin de renseigner le LSU.

Pour les sections, il convient d'établir un livret individuel pour chacun des enfants concernés par l'enseignement bilingue.

Philippe Daney de Marcillac      et    Patrick Wack